

L'Adresse—M. Jelinek

quatre prochaines années pour entraîner nos meilleurs espoirs en prévision de 1976 soit la panacée. Les exploits athlétiques aux Jeux olympiques ne devraient pas être notre seul but—la bonne forme et la santé de tous devraient être notre principal objectif. Nous réussirons aux Jeux olympiques ou lors d'une compétition sportive lorsque les exploits athlétiques de quelques-uns sera le résultat de la bonne forme de tous. Je ne connais de meilleur stimulant pour un programme de ce genre que les Jeux olympiques eux-mêmes.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais passer à une autre question d'importance immédiate, la peine de mort. Mon vote en l'occurrence sera, il est vrai, tel que le souhaitent la majorité de mes commettants, mais mon opinion personnelle bien ancrée se résume bien dans les commentaires qu'a faits la semaine dernière à la radio M. Robert Holiday, à la station CHFI de Toronto, après un récent incident qui s'est produit dans cette ville:

Encore un agent de police tué, encore une veuve, encore un orphelin de père, encore un projet de loi visant l'abolition de la peine de mort, encore une disposition voulant que les meurtriers d'agents de police soient pendus.

La mort isolée d'un agent de police n'influera probablement pas sur l'attitude de la majorité des députés appelés à voter sur la mesure législative visant la peine de mort.

Dans notre pays, bien trop de gens considèrent la pendaison des meurtriers comme une peine cruelle et inhumaine à imposer à l'homme ou la femme reconnus coupable d'un tel crime. Ces gens, semble-t-il, n'ont aucun égard pour la victime ou sa famille. Cette thèse, cependant, je la laisserai de côté jusqu'à une autre occasion.

Ce qui enlève toute signification à la nouvelle interdiction de cinq ans dont le gouvernement est saisi, et ce qui fait que je me hémisse, c'est l'attitude du gouvernement pendant les cinq ans d'interdiction qui viennent d'expirer.

Une disposition prévoyait la peine capitale dans le cas des condamnés pour meurtre d'un agent de police ou d'un gardien de prison, mais a-t-on pendu un seul condamné pendant ces cinq ans? Que non!

La nouvelle mesure législative préparée pour la 29^e législature contient une disposition semblable.

Mais à quoi bon, si le cabinet fédéral, dans les cinq années à venir, refuse de se rendre à la volonté du Parlement et encore, comme dans le passé, met son veto et commue la peine de mort imposée au meurtrier de l'agent de la sûreté ou du gardien de prison? Des hommes et des femmes, drogués et armés, parcourent nos rues, la violence en tête et le meurtre au cœur. Vous et moi marchons dans ces mêmes rues, sans armes, protégés seulement par les hommes recrutés pour faire respecter l'ordre et quand ceux-ci donnent leur vie pour protéger les nôtres et nos biens, qui paie? La loi de la nation exige-t-elle un paiement? Certainement.

Qui alors devrait avoir le droit d'abroger cette loi? Le cabinet fédéral, dans une aberration pour laquelle il n'y a aucune raison logique et qui ne peut se justifier, a ce droit et il l'a exercé à maintes reprises. Le temps est venu de revenir de cette attitude masochiste. On enseigne aux gens que l'âge de la maturité est 18 ans. Si, avant d'atteindre cet âge, quelqu'un décide de vivre en marge de la société et est reconnu coupable d'avoir donné la mort à un homme qui est gardien de l'ordre public du pays, il est impossible de justifier la commutation de la peine de mort une fois qu'on a tenté de montrer que ce misérable être humain doit vivre.

Ce serait commettre une injustice envers ceux qui observent la loi et ceux qui la font respecter. Un meurtrier n'a pas le droit d'infliger sa présence à la société après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un agent de police et condamné à mort. Car, s'il vit, il est une preuve vivante que la société ne veut pas se protéger elle-même ou protéger ceux qu'elle embauche pour protéger la vie et les biens des gens. Le laisser vivre, c'est se moquer de la loi, se moquer de ceux qui ont décrété la loi et de ceux qui ont élu les législateurs.

• (1800)

Merci, monsieur l'Orateur.

[M. Jelinek.]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je considère vraiment comme un grand privilège de prononcer maintenant mon premier discours à la Chambre et de parler pour la première fois au nom des électeurs de la circonscription de Toronto-Lakeshore que j'ai l'honneur de représenter. J'en apprécie d'autant plus l'occasion que mon grand-père avait siégé ici il y a assez longtemps quand il était député de Welland. Il avait été élu en 1925, 1926 et 1930 et jusqu'ici George Pettit reste le seul conservateur à s'être fait élire dans la circonscription de Welland depuis 1896. J'espère seulement que sa manifeste habileté à s'assurer et à retenir la confiance de ses électeurs se sera transmise jusqu'à ma génération.

Comme professeur de science politique, j'ai eu l'occasion ces dernières années de parler de l'importance de la charge d'Orateur et de la compétence du présent titulaire. En exprimant mes félicitations à l'Orateur ainsi qu'à l'Orateur adjoint, je n'ai qu'une observation à faire et c'est que depuis mon arrivée ici je crois de plus en plus en l'importance de leur charge et en leur compétence.

Depuis les élections, bon nombre de commentateurs ont cherché à expliquer la situation et à analyser le motif qui a animé collectivement les électeurs le jour du scrutin. Ce soir je tiens simplement à y ajouter mes observations et à vous dire qu'à mon avis, pour bon nombre d'électeurs, tant de ma circonscription que d'ailleurs au pays, les élections ont donné lieu à une recherche collective de la justice. J'ai l'impression que beaucoup de gens ont trouvé que le système économique et social les avait quelque peu opprimés. Bien des personnes étaient défaitistes et apathiques quant à la possibilité d'effectuer des changements sensibles. Des échecs successifs de la part des gouvernements, tant les gouvernements libéraux que leurs prédécesseurs conservateurs, ont rendu les électeurs cyniques et indifférents à l'égard des changements. Je trouve, indépendamment de toute considération de sectarisme politique qu'une telle attitude est malsaine. En tant que parlementaires, nous devons agir et prouver aux électeurs canadiens que le processus politique permet de solides réalisations.

Dans certaines régions, ce sentiment d'inéquité et cette recherche collective pour un système plus juste se sont manifestés. Les salariés, qui représentent la majorité de notre population active, ont reconnu presque instinctivement les charges très lourdes que leur imposait le système fiscal alors qu'en même temps d'autres groupes jouissaient de diminutions d'impôts et de concessions à l'utilité sociale douteuse et que les recettes produites par ce système fiscal étaient en grande partie transmises à des individus et des entreprises plus fortunés que le citoyen moyen.

L'ensemble des Canadiens a reconnu d'instinct, au cours de cette campagne électorale, qu'il payait plus que sa juste part d'impôts et qu'en fait il recevait et reçoit, moins que sa juste part de bénéfice. Il n'y a là rien de bien nouveau, mais tandis que l'on parle d'équité et de justice,